



FRAIS D'INSCRIPTION DROITS DE SCOLARITÉ 2025-2026

Les droits de scolarité de l'année scolaire 2025/2026 ont été fixés par le Conseil d'Administration du Lycée Français International Jacques Prévert d'Accra comme suit :

DROIT DE PREMIÈRE INSCRIPTION :

3500 € par enfant, lors de la première inscription

(NON REMBOURSABLE)

DROIT DE REINSCRIPTION :

2100 € par enfant, suite à une radiation préalable

(NON REMBOURSABLE)

2025-2026 (ENTREPRISE)

Niveau	LEVEL	Nationalité	Total annuel
Maternelle	PS	FR	€ 6,190
	MS	GH	€ 6,740
	GS	Autres	€ 7,240
Élémentaire	CP	FR	€ 6,070
		GH	€ 6,620
		Autres	€ 7,120
	CE1	FR	€ 6,080
		GH	€ 6,630
		Autres	€ 7,130
	CE2	FR	€ 6,130
		GH	€ 6,680
		Autres	€ 7,180
	CM1	FR	€ 6,110
		GH	€ 6,660
		Autres	€ 7,160
CM2	FR	€ 6,120	
	GH	€ 6,670	
	Autres	€ 7,170	

2025-2026 (FAMILLE)

Niveau	LEVEL	Nationalité	Total annuel
Maternelle	PS	FR	€ 5,820
	MS	GH	€ 6,340
	GS	Autres	€ 6,800
Élémentaire	CP	FR	€ 5,700
		GH	€ 6,220
		Autres	€ 6,680
	CE1	FR	€ 5,700
		GH	€ 6,220
		Autres	€ 6,680
	CE2	FR	€ 5,760
		GH	€ 6,280
		Autres	€ 6,740
	CM1	FR	€ 6,250
		GH	€ 6,250
		Autres	€ 6,710
CM2	FR	€ 5,740	
	GH	€ 6,260	
	Autres	€ 6,720	

2025-2026 (ENTREPRISE)

Niveau	LEVEL	Nationalité	Total annuel
Collège	6 ^{ème}	FR	€ 7,250
		GH	€ 8,250
		Autres	€ 8,820
	5 ^{ème}	FR	€ 7,330
		GH	€ 8,830
		Autres	€ 8,910
	4 ^{ème}	FR	€ 7,310
		GH	€ 8,310
		Autres	€ 8,890
3 ^{ème}	FR	€ 7,340	
	GH	€ 8,340	
	Autres	€ 8,910	
Lycée	2 ^{nde}	FR	€ 9,570
		GH	€ 11,000
		Autres	€ 11,970
	1 ^{ère}	FR	€ 9,780
		GH	€ 11,200
		Autres	€ 12,180
	TLE	FR	€ 9,760
		GH	€ 11,190
		Autres	€ 12,160

2025-2026 (FAMILLE)

Niveau	LEVEL	Nationalité	Total annuel
Collège	6 ^{ème}	FR	€ 6,800
		GH	€ 7,750
		Autres	€ 8,280
	5 ^{ème}	FR	€ 6,880
		GH	€ 7,750
		Autres	€ 8,360
	4 ^{ème}	FR	€ 6,840
		GH	€ 7,810
		Autres	€ 8,340
3 ^{ème}	FR	€ 6,890	
	GH	€ 7,840	
	Autres	€ 8,370	
Lycée	2 ^{nde}	FR	€ 8,970
		GH	€ 10,320
		Autres	€ 11,220
	1 ^{ère}	FR	€ 9,180
		GH	€ 10,530
		Autres	€ 11,430
	TLE	FR	€ 9,160
		GH	€ 10,510
		Autres	€ 11,410

Une pénalité de 5% sera appliquée pour tout retard de paiement

CES DROITS SONT PAYABLES EN DEUX TRANCHES (*)

50% à la rentrée scolaire de septembre 2025 et 50% à la rentrée scolaire de janvier 2026. Tout semestre commencé est dû en entier.

Pour les familles de 4 enfants et plus, une réduction de 25% est accordée sur les frais de scolarité à partir du 4^{ème} enfant (le plus jeune).

(*) Une avance de 500 € sur les frais du 1^{er} semestre est payable au mois de mai 2026. À noter que cette somme est non-remboursable en cas de départ. Le non-paiement de cette avance entraînera l'annulation de l'inscription de l'élève

POUR LES DEMANDES D'INSCRIPTION, MERCI DE VISITER CE LIEN :

<https://lfaccra.family-administration.skolengo.net/connexion>